



CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 5 juin 2026

Le 5 juin 2026 deux mil vingt-six à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 mai 2026, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Claude ROYOUN, Maire.

Présents :

M. ROYOUN Claude, Maire.

Mrs : DUTAILLY Martial, LERAT Eric, Hervé DESITTER, POINCON Michel, FRANC Alexandre, KATZ Julien, VASSEUR Michel, NICOLAS Guy.

Mmes : BLANDEAU Karine, BONNET-NJAMKEPO Laurence, DESPLAT Julie, PORET Elsa, ORTEGA Laëtitia, PRILLARD Julie, LESOURD Marie-Pierre.

Absents excusés :

Mr HARENGER Sébastien donne pouvoir à Mr ROYOUN Claude.

Mme STEPHAN Caroline donne pouvoir à Mr DUTAILLY Martial.

Mme GARNIER Julie donne pouvoir à Mme BLANDEAU Karine.

M. DUTAILLY Martial est élu secrétaire de séance. La séance est ouverte à 18h30.

2026 / 42 – ELECTIONS DES DELEGUES ET SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES

Le Maire ouvre la séance à 18h30 pour l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Monsieur Martial DUTAILLY est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Monsieur le Maire, Claude ROYOUN rappelle qu'en application de l'article R133 du code électoral, le bureau est présidé par lui-même et des deux conseillers municipaux les plus âgés et des deux conseillers municipaux les plus jeunes présents, à savoir Mr POINCON Michel et Mr NICOLAS Guy pour les plus âgés, Mme ORTEGA Laëtitia et Mme BLANDEAU Karine pour les plus jeunes.

Sont candidats comme délégués titulaires :

- ROYOUN Claude
- BLANDEAU Karine
- DUTAILLY Martial
- PRILLARD Julie
- LERAT Eric

Sont candidats comme délégués suppléants :

- FRANC Alexandre
- LESOURD Marie-Pierre
- VASSEUR Michel

Après un vote à bulletin secret sont élus :

Comme Délégués titulaires,

- ROYOUX Claude, 19 voix
- BLANDEAU Karine, 19 voix
- DUTAILLY Martial, 19 voix
- PRILLARD Julie, 19 voix
- LERAT Eric, 19 voix

Comme Délégués suppléants

- VASSEUR Michel, 19 voix
- LESOURD Marie-Pierre, 19 voix
- FRANC Alexandre, 19 voix

Le procès-verbal est dressé, clos et envoyé en Préfecture à 19h15.

2026 / 43 – NOMINATION DU REFERENT DEFENSE

A la demande des services de l'Armée, il convient de désigner un "Référént Défense" au sein du Conseil Municipal.

Le référent correspondant défense (ou Cordef) est généralement un élu désigné pour assurer le lien entre la population, les autorités civiles et militaires, et les forces armées. Sa mission principale est de sensibiliser les citoyens aux questions de défense, organiser des cérémonies patriotiques, et relayer les informations sur les opérations militaires, le parcours citoyen, le devoir de mémoire et les possibilités d'engagement dans l'armée.

Il travaille en étroite collaboration avec le Délégué Militaire Départemental (DMD) et peut s'appuyer sur le réseau de l'Union-IHEDN pour développer des projets communs, échanger avec d'autres correspondants défense et diffuser des informations dans les bulletins municipaux ou la presse locale.

Le réseau des Cordef est largement implanté en France, avec plus de 33 000 correspondants recensés avant les dernières élections municipales.

Le Maire propose la candidature de Mme LESOURD Marie-Pierre, en qualité de Référént Défense de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la NOMINATION d'un Référént Défense au sein de la commune ;
- **DESIGNE** Mme LESOURD Marie-Pierre pour exercer les fonctions de Référént Défense pour la durée du mandat restant à courir ;
- **PRÉCISE** que cette fonction est exercée à titre bénévole et ne donne droit à aucune indemnité de fonction supplémentaire ;
- **CHARGE** M. le Maire de notifier la présente délibération à M. le Préfet.

Voté à l'unanimité.

2026 / 44 – CONVENTION BIPARTITE N°1 PISCINE

Le conseil municipal après avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention bipartite présentée par l'Agglo du Pays de Dreux pour le report de créneaux de séances de piscine pour l'année scolaire 2026/2027.

Voté à l'unanimité.

2026 / 45 – APPEL D'OFFRE RESTAURATION SCOLAIRE

Vu les travaux de la commission d'appel d'offres réunie le 12 mai 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE de retenir la proposition de la société YVELINES RESTAURATION.
- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte d'engagement.

Voté à l'unanimité.

DIVERS

- Cabinet JAMAIN : sécurisation de l'église et travaux,
- Création du trottoir Route de Dreux Carrefour Contact,
- Congés d'été,
- Affaires scolaires Saint Laurent des Bois,
- SAIEM AGHIRE : maison sénioriale.